

**RECOMMANDATIONS DU JURY D’EVALUATION POUR L’APPEL A PROJETS  
ECOANTIBIO 2024 SUR LA BASE DES PROJETS DEPOSES EN 2023**

Critère	Recommandations du jury
Réponse aux objectifs du plan	<p>Les demandeurs font parfois référence à un grand nombre d’actions du plan sans toujours motiver réellement leur choix au regard des objectifs et livrables prévus dans le projet. De même, des objectifs sont parfois clairement définis en début de dossier mais les actions ou le protocole décrits ne permettent pas d’atteindre les objectifs annoncés, voire même apparaissent sans rapport.</p>
Possibilité d'application des résultats et degré d'innovation	<p>Certains projets abordent de façon succincte les modalités de communication, de diffusion ou d’applicabilité des résultats obtenus. Il est intéressant de savoir concrètement en quoi le projet fera progresser la lutte contre la résistance aux antibiotiques et s’il s’inscrit dans une stratégie ou un programme plus large. Le lien avec d’autres projets (du plan Ecoantibio ou d’autre programme), est particulièrement apprécié. Il convient également de replacer le projet dans le contexte sanitaire ou autre, par exemple de préciser l’importance des pathologies visées lorsque c’est le cas (incidence, infectiosité...) ou tout autre critère permettant de juger de l’importance de l’action ou de la recherche proposée. Lorsque des projets en lien sont cités, il est important d’en mentionner les références (par exemple pour des actions antérieures du plan Ecoantibio : année et nom du projet).</p>
Faisabilité du projet	<p>Le protocole ou les différentes actions proposées doivent être claires et précises. Un calendrier général doit être présenté pour pouvoir juger de la faisabilité dans les temps impartis. Le choix des partenaires est important et la motivation de ces choix doit être explicitée. Il est possible de consulter les pilotes de l’action pour s’assurer que le projet proposé répond aux objectifs généraux du plan et aux normes réglementaires ou s’assurer qu’il n’y a pas en cours d’autres projets similaires avec lesquels un projet commun pourrait être élaboré. En ce qui concerne les études relatives à des alternatives aux traitements antibiotiques ou en relation avec des traitements thérapeutiques, un échange en amont avec l’Agence Nationale du Médicament Vétérinaire</p>

	<p>(ANMV) est fortement recommandé pour s'assurer du respect par le protocole proposé du cadre réglementaire (réglementation et lignes directrices françaises et européennes en vigueur). Ainsi, les résultats obtenus pourront être exploités. Si l'ANMV n'est pas affichée comme partenaire, sa consultation devrait apparaître dans le dossier. Il en est de même avec des protocoles scientifiques ne faisant pas apparaître de structure de recherche dans les partenaires, on peut alors s'interroger sur la robustesse scientifique.</p>
<p>Budget-Rapport coût bénéfice</p>	<p>Les enveloppes budgétaires demandées peuvent aller jusqu'à 300 000€ ce qui représente un certain investissement public. Il convient donc d'être précis et détaillé dans la présentation du budget afin que les évaluateurs puissent juger de la proportionnalité, de la cohérence et de la justification des sommes demandées. Dans un grand nombre de projets, des financements sont demandés pour des prestations de service sans préciser lesquelles.</p> <p>Pour les ressources humaines il convient de bien préciser le type d'emploi (qualification de la personne ou mission allouée I) et la quotité de travail (en mois, en heures ou jours). D'un projet à l'autre les indemnités demandées pour des vétérinaires varient du simple au double : il serait utile de fournir des intervalles de référence.</p> <p>En ce qui concerne les frais de déplacements et de réunions, il convient de préciser leur quantité. Sans que ce soit une règle stricte, la référence générale reste les montants définis par l'administration.</p> <p>Certaines structures sollicitent souvent des sommes pour investissement en matériel informatique ou autre matériel scientifique dont l'amortissement dépassera largement la durée du projet.</p> <p>Plusieurs projets font référence à d'autres financements ou des autofinancements (souvent en personnel). Il est important de bien le préciser et d'en indiquer les montants afin d'avoir une vision globale du financement du projet. Une case spécifique devrait apparaître dans les fiches de candidature pour préciser les autofinancements.</p>